



A. PRÉAMBULE

REGARD - Festival international du court métrage au Saguenay est l'hôte d'une compétition officielle et d'une compétition parallèle. Il présente également une sélection thématique. Plus de 86 000 \$ en bourses et services sont remis aux cinéastes lauréats. Les Grands prix de la compétition officielle sont ensuite éligibles aux Oscar. REGARD accueille six (6) jurys différents afin de décerner les onze récompenses de la compétition ; le jury professionnel, le jury public, le jury jeunes cinéphiles, le jury parallèle et les jury critiques AQCC et FIPRESCI.

B. INSCRIPTION DES FILMS

Des frais d'inscription de 30 \$ canadiens sont applicables (non remboursables) du 1er juin au 15 octobre 2017. Ces frais passeront à 45 \$ du 15 octobre au 1er novembre 2017 (date limite d'inscription). Votre inscription sera validée dès que les droits d'inscription auront été honorés et le formulaire complété.

C. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRALES

Seuls les courts métrages de 40 minutes et moins sont admissibles;

Toute production (fiction, animation, documentaire, expérimental) est admissible;

Les œuvres étudiantes sont admissibles à toutes les sections si elles répondent adéquatement aux critères ci-dessus;

Les œuvres à caractère exclusivement promotionnel et/ou didactique ne seront pas admissibles;

Une fois la sélection annoncée aux responsables, le film ne pourra être retiré de la programmation

Le Festival se réserve le droit d'accepter des inscriptions tardives si le contexte de la production le justifie; toutefois il sera nécessaire d'en aviser la direction de programmation;

Tous les films considérés en présélection sont jugés par le comité de sélection, mais la décision finale revient à la direction de la programmation.



Un comité de sélection (dont la fonction est uniquement consultative), soutiendra la direction de programmation dans la présélection et la sélection des œuvres pour le Festival.)

L'inscription d'un film implique l'autorisation de publication, dans les catalogues du Festival et du Marché ainsi que sur le site Internet, des informations et photos fournies lors de l'inscription du film par les participants et sous leur responsabilité;

Tous les films soumis au Festival, dont la copie de visionnement fournie dans le formulaire est téléchargeable et préférablement sous-titrée en anglais, seront disponibles à la vidéothèque du Marché du court et répertoriés dans le catalogue destiné aux professionnels.

Tout commentaire concernant le refus d'un film ne pourra être donné avant le mois de mai 2018 et une demande par courriel devra, en outre, être faite à ce sujet.

Chaque responsable de chaque film inscrit recevra une réponse, positive ou négative, par courriel avant le 28 février 2018;

Dans le cas d'une réponse positive, vous trouverez dans la lettre de sélection envoyée, les détails concernant la copie de projection;

En soumettant son œuvre le ou la responsable confirme qu'il possède tous les droits d'auteur nécessaires (ex. musicaux) à la projection de l'œuvre dans un festival de cinéma et dans un Marché ;

Le Festival remettra aux ayants droits des films canadiens présentés pendant l'événement un montant d'une valeur de 80 \$ CAD pour les droits d'auteurs;

Le Festival se réserve le droit d'utiliser des extraits d'œuvres sélectionnées (max. 60 secondes) et bandes-annonces à des fins strictement promotionnelles du film.



D. SECTIONS DE LA PROGRAMMATION

1-La compétition officielle

- Grand prix
- Grand prix canadien
- Prix du jury
- Prix du public
- Prix du meilleur film d'animation
- Prix du meilleur documentaire
- Prix de la critique québécoise AQCC
- Prix de la critique internationale FIPRESCI

2-La compétition parallèle

- Prix du meilleur film Tourner à Tout Prix!
- Bourse à la création régionale

3-La compétition jeunesse

- Prix du meilleur film jeunesse

4-La sélection thématique

Carte blanche, rétrospective, panorama, focus, films de genre, films expérimentaux, documentaires, etc., ces programmes thématiques sont mis en place principalement dans le but d'installer des ponts et une collaboration profitable avec les festivals et pays étrangers. Le comité de sélection s'inspire des films et des thèmes récurrents de l'année, afin de rassembler les courts métrages sous différentes empreintes thématiques.



Critères d'éligibilité de la compétition officielle

Priorité aux films ayant été produits après le 1er mars 2017

Priorité aux films n'ayant jamais été disponibles en ligne sur le territoire canadien

Les films ayant déjà été soumis à REGARD dans les années antérieures ne seront pas considérés.

Seuls les films en première mondiale, nord-américaine et canadienne seront éligibles aux Grands prix.

Les films en lice pour le Grand prix canadien sont aussi éligibles pour le Grand prix.

Les films éligibles au Grand prix canadien doivent avoir été réalisés par au moins (dans le cas d'une co-réalisation à deux) un cinéaste canadien ou résident au Canada.

Un film canadien ne peut recevoir qu'un seul Grand prix de la compétition officielle par édition.

Les Grand prix ne peuvent être remis à deux films ex-aequo.

Les documentaires et les films d'animation sont éligibles à tous les prix, dont les Grands prix, s'ils sont présentés en première mondiale, nord-américaine ou canadienne.

Tous les films canadiens sont éligibles au prix remis par la Fédération de la presse cinématographique internationale (FIPRESCI).

Tous les films internationaux sont éligibles au prix remis par l'Association québécoise des critiques de cinéma (AQCC).



Critères d'éligibilité de la compétition parallèle

1. TOURNER À TOUT PRIX!¹

Seuls les films réalisés par des cinéastes canadiens ou résidents au Canada, de manière indépendante, sans appui financier du milieu et des institutions, sont éligibles ;

Priorité aux premières œuvres.

2. BOURSE À LA CRÉATION RÉGIONALE

Tous les films réalisés par des créateurs résidents au Saguenay-Lac-Saint-Jean sont éligibles.

Critères d'éligibilité de la compétition jeunesse

3. COMPÉTITION JEUNESSE

Seuls les films sélectionnés pour le volet Jeunesse (programmes ciblés pour les 2 à 17 ans) sont éligibles

E. ATTRIBUTION DES PRIX

Les décisions des jurys sont sans appel;

En l'absence des lauréats à la cérémonie de remise de prix, les trophées leurs seront envoyés par la poste aux frais du Festival;

Le Festival communiquera ensuite avec le réalisateur et l'ayant droit de chacun des films gagnants afin de transmettre les informations liées aux prix en argent et en services;

Au cas où la nationalité du réalisateur et celle de la production diffèrent, c'est la nationalité du réalisateur qui est prise en compte afin d'établir l'éligibilité à certains prix remis par le Festival;

¹ Note : Le programme *Tourner à Tout Prix!* est aussi proposé en ligne, où les internautes ont la possibilité de voter afin d'élire « Le coup de cœur des internautes ». Les ayants droits doivent donc consentir à ce que leur film soit diffusé sur le site web de UNIS TV, pendant les 5 jours du Festival avec une géolocalisation limitée au Canada.



Dans le cas où plusieurs réalisateurs ou producteurs de différentes nationalités sont impliqués dans le projet, le Festival se réserve le droit de revoir l'éligibilité à certains prix remis par le Festival ;

Le Festival se réserve le droit de présenter la totalité ou seulement quelques courts métrages primés lors de la soirée intitulée "Projection des gagnants" organisée dans le cadre de l'événement;

Le Festival encourage les producteurs et les distributeurs des films primés à indiquer dans leur matériel promotionnel et sur leur copies de projections que ces derniers ont obtenu un prix au Festival.

F. COPIES DE PROJECTION

Les films sélectionnés devront être fournis en format ProRes ;

Tous les films nationaux devront être sous-titrés en anglais et/ou français ;

Les frais de transport des copies physiques ALLER et RETOUR sont à la charge des participants ;

Le Festival couvre les frais d'assurances entre la réception et le renvoi des copies à son destinataire;

En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité du Festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie de l'œuvre sur le support utilisé pour l'envoi par le destinataire ;

G. SÉJOUR AU FESTIVAL

Il est souhaitable que chaque film en compétition soit représenté soit par son réalisateur ou un représentant du film pendant l'événement, et ce, jusqu'à la cérémonie de remise de prix;

Le Festival prend à sa charge pour une durée déterminée l'hébergement des réalisateurs dont les films ont été sélectionnés;



Notre équipe d'accueil communiquera avec chacun des réalisateurs sélectionnés afin de transmettre les procédures pour le transport, l'hébergement et l'accréditation des invités;

En ce qui concerne le déplacement de participants étrangers (hors Québec), le Festival peut fournir une lettre d'invitation officielle leur permettant de faire une demande d'aide à leurs institutions respectives.